6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Broadband Learning Corporation

Interdit à Broadband Learning Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 23 septembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0239

Groupe Biotanika Santé inc.

Interdit à Groupe Biotanika Santé inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 23 septembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0240

Specialty Foods Group Income Fund

Interdit à Specialty Foods Group Income Fund, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 27 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 23 septembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0238

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.